



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 6 décembre 2007 à 15 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Simon Racine, Denis Tassé, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents mesdames et messieurs les conseillers-ères Denise Laferrière, Luc Angers, Luc Montreuil et Jocelyne Houle

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2007-1318 SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil suspende la présente séance.

Adoptée

CM-2007-1319 REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reprenne les délibérations de la séance spéciale du 6 décembre 2007.

Adoptée

CM-2007-1320 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée

CM-2007-1321 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PLAN D'ACTION HORIZON 2011

Modifiée par la
résolution CM-2008-725
17-06-08

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2005-363 en date du 19 avril 2005, ce conseil a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles qui a été soumis à une consultation publique conformément aux articles 53.12, 53.13, 53.14 et 53.15 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a amendé le projet de plan de gestion des matières résiduelles en fonction des recommandations de la Commission de consultation publique sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2005-794 en date du 11 octobre 2005, a adopté le règlement numéro 311-2005 décrétant le plan de gestion des matières résiduelles applicable sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre les objectifs prévus au plan de gestion des matières résiduelles, notamment en matière de recyclage et de compostage, la Ville doit mettre en place toutes les infrastructures et offrir les services nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre ces objectifs, la participation des citoyens est essentielle;

CONSIDÉRANT QUE la volonté est d'assurer une gestion responsable de nos matières organiques sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la volonté est de diminuer l'empreinte environnementale relative à l'ensemble des collectes des matières résiduelles sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide des technologies de traitement des matières organiques, le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-446 en date du 17 avril 2007, a mandaté la firme Solinov inc. pour la réalisation d'une étude comparative des différents modes de collecte et de traitement des matières résiduelles organiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, réunis en séance de travail, ont étudié les recommandations de l'étude de la firme Solinov inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un plan d'action de gestion intégré pour l'ensemble de nos matières résiduelles dans la perspective d'un horizon 2011 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte :

En matière de compostage

- d'entériner les résultats et les recommandations du rapport de la firme Solinov inc. tel qu'il a été présenté, soit :
 - l'approche à 3 voies avec co-collecte;
 - la localisation des installations de compostage en usine fermée, de recyclage et de transbordement dans la zone de salubrité d'ici 2011;
 - le choix du site Pink pour le traitement des résidus verts seulement, à être implanté au moment opportun.

- implanter progressivement la collecte des matières organiques en 2009 et 2010 et octroyer un contrat pour une durée temporaire de deux ans avec possibilité de prolongement pour le traitement de ces matières, sans restreindre au territoire de la ville la localisation du site de traitement;
- entreprendre les démarches et les études pour la construction et l'exploitation d'ici 2011 d'une usine fermée de compostage des matières organiques dans la zone de salubrité. La Ville de Gatineau sera propriétaire de l'édifice et le mode d'exploitation sera déterminé ultérieurement par le conseil.

En matière de recyclage

- octroyer un contrat de collecte des matières recyclables d'une durée de deux ans et huit mois selon le scénario d'une collecte aux deux semaines;
- entreprendre les démarches pour la construction et l'exploitation, d'ici 2011, d'un centre de tri des matières recyclables dans la zone de salubrité. La Ville de Gatineau sera propriétaire de l'édifice et le mode d'exploitation sera déterminé ultérieurement par le conseil.

En matière de résidus verts

- poursuivre la collecte et le traitement des résidus verts en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

En matière de déchets ultimes

- entreprendre les démarches pour la délocalisation du centre de transbordement de son site actuel vers la zone de salubrité d'ici 2011;
- entreprendre dès 2008, en collaboration avec les autres MRC de l'Outaouais, une étude sur l'identification de la meilleure solution pour l'élimination des déchets ultimes dans la région de l'Outaouais.

Adoptée

CM-2007-1322 **SOUSSION 2007 SP 027 - WASTE MANAGEMENT OF CANADA CORP. - COLLECTE SÉLECTIVE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MAI 2008 À DÉCEMBRE 2010 - 1,9 MILLION \$**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2007-1766 en date du 6 décembre 2007, ce conseil adjuge à la firme Waste Management of Canada Corp., 254, chemin Westbrook, Carp, Ontario, K0A 1L0 un contrat pour les services de collecte et de transport des matières recyclables, sur la base du prix unitaire inscrit à la section 1, scénario 2, du bordereau de soumission numéro 1, soit un montant de 25,87 \$ par unité incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans et huit mois prenant effet à compter du 1^{er} mai 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008, 2009 et 2010 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 1,9 million \$ pour la période de mai 2008 à décembre 2010, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-45520-443	1 900 000 \$	Collecte sélective

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

Adoptée

CM-2007-1323 **RÉSERVE FONCIÈRE - LOTS NUMÉROS 1 372 524, 1 372 525, 1 372 537, 1 372 554, 1 372 568, 2 596 585 ET 2 596 586 - AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPARC INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devra possiblement agrandir l'Aéroparc industriel;

CONSIDÉRANT QU'en vue de réaliser cet agrandissement, il sera nécessaire d'acquérir certaines propriétés adjacentes à l'Aéroparc industriel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter la spéculation sur les immeubles ciblés :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2007-1767 en date du 6 décembre 2007, ce conseil mandate le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau pour enregistrer une réserve foncière sur les lots numéros 1 372 524, 1 372 525, 1 372 537, 1 372 554, 1 372 568, 2 596 585 et 2 596 586.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12200-412-55963	4 736,73 \$	Affaires juridiques - Services juridiques
04-13493	263,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2007.

Adoptée

CM-2007-1324 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 15 h 50.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier